



Aide aux projets locaux 2016

Dossier de candidature - Collectivités territoriales / Bibliothèques

Bureau du Livre et de la Lecture publique
Département de la Seine-Saint-Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis apporte une aide aux projets d'action culturelle, à dimension locale, développés dans les équipements de lecture publique sur le territoire départemental, sous la forme d'une subvention versée à la collectivité territoriale porteuse.

Les critères d'éligibilités des projets sont :

- La nature du projet. Il doit s'agir d'un projet d'action culturelle nouveau, qui peut développer des actions innovantes, notamment dans le domaine du numérique
- L'objectif d'élargissement des publics : projets en direction du public adolescent, des personnes âgées, des personnes empêchées, de la petite enfance et des professionnels de la petite enfance, des publics éloignés de la lecture
- Les partenariats mis en place et la co-élaboration du projet avec les services locaux, les équipements culturels et scolaires, les librairies locales, le monde de l'entreprise, etc ;
- Nécessité de financements complémentaires à ceux du Département (engagement financier de la collectivité à hauteur de 50 % minimum)
- La nécessité de financements complémentaires à ceux du Département (engagement financier de la structure organisatrice à hauteur de 50% minimum).

La subvention du Département ne peut excéder 50% du budget global et est plafonnée à 5 000 € par projet. La subvention ne prend pas en compte les frais liés à de l'investissement. La durée de l'aide pour un même projet est limitée à deux années.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de demande de subvention motivée et indiquant le montant de la subvention demandée **signée** du représentant de la collectivité territoriale et adressée à **Monsieur le Président du Conseil départemental** ;
- Un descriptif détaillé du projet (les objectifs, le calendrier, les axes de développement et les publics ciblés, les acteurs et les partenaires, la mise en œuvre etc) ;
- Un budget détaillé ;
- La fiche projet n°1 complétée.

Date limite de réception des dossiers complets pour les projets 2016 :
11 décembre 2015

par mail à ipanossian@cq93.fr et chauser@cq93.fr

et

par courrier à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département – DCPSL-93006 Bobigny cedex

Merci de renseigner la fiche projet n°1